

Programme de formation professionnelle

Droit de la distribution de produits informatiques

Durée (présentiel/distanciel)	8 heures
Nombre de places	1
Nombre minimum d'inscrits	

Présentation générale :

En raison de leur objet et nature, les contrats informatiques sont complexes et appellent une vigilance particulière lors de leur rédaction.

Il est nécessaire de bien définir les obligations du prestataire informatique et du client dans le cadre de ces contrats qui peuvent avoir pour objet une cession, une licence et/ou une prestation de services relative à un système informatique ou à un élément intégré.

Objectifs :

- Structurer juridiquement son contrat informatique pour anticiper, limiter les risques et prévenir les litiges
- Intégrer les réflexes essentiels pour optimiser la rédaction des clauses sensibles et la négociation des contrats informatiques
- Assurer l'exécution et le suivi du contrat

Programme :

1 - Faire le point sur les préalables indispensables

- Typologie des contrats informatiques
- Identifier et exprimer les objectifs et les besoins attendus par le contrat
- Anticiper les évolutions et adaptations du projet/produit distribué
- Analyser les contraintes réglementaires et identifier les normes professionnelles : CNIL, ISO 9000, sécurité (PCIDSS, ISO 27000), SAS70, ITIL...

2 - L'encadrement des négociations techniques, financières et juridiques

- Le cas particulier des négociations étendues dans le temps et démarrer un projet pendant la négociation du contrat
- L'opportunité/l'intérêt des lettres d'intention et savoir les rédiger

3 - Construire l'architecture de son contrat

- Contrat cadre, co-traitance/sous-traitance et maîtrise d'œuvre/maîtrise d'ouvrage
- Cession, Licence, Concession...
- Le personnel du prestataire : prendre garde au prêt de main-d'œuvre illicite

4 - Rédiger les clauses fondamentales du contrat informatique

- Gérer les droits de propriété intellectuelle : la cession des droits, les licences de logiciels et les spécificités de l'open source

- Les clauses d'audit technique et financier
- Les clauses sur la qualité de service
- Les clauses de pénalités
- Les garanties légales ou contractuelles
- Les clauses limitatives de responsabilité et la préqualification des dommages indirects
- Obligation de moyens ou de résultat
- Les clauses de fin de contrat
- La réversibilité et la restitution des données

Exercice d'application : analyse commentée et rédaction des clauses essentielles des contrats informatiques

5 - Les bonnes pratiques du suivi de projet

- Les comités de pilotage et de direction
- Les tableaux de bord : outils pour anticiper les risques

Gestion des obligations annexes : conseil, mise en garde et collaboration

Les référentiels, les livrables et les recettes

Moyens pédagogiques :

- Apport théorique sur la réglementation
- Approche pratique à l'aide de mises en situation et cas concrets
- Formation dispensée à l'aide d'un support de formation

Documents et Équipements nécessaires :

Aucun document n'est requis pour suivre cette formation Ordinateur équipé d'une caméra et microphone avec une connexion Internet stable en cas de formation en visioconférence

Type de public :

Dirigeant d'entreprise, assistant juridique expérimenté, assistante de direction...

Prérequis :

Aucun prérequis pour cette formation

Méthodes pédagogiques :

Tout au long de la formation, sont alternées plusieurs méthodes de formation : magistrale, découverte et interrogative. Cela revient à proposer notamment les outils pédagogiques suivants :

- Mise en situation autour des cas pratiques
- Questions-Réponses en face à face

Évaluation, modalités d'évaluation & sanctions :

- Evaluation du niveau des connaissances des stagiaires en début de formation
- Evaluation des acquis des stagiaires en fin de formation

Références du formateur :

Aurélié Joubert - Directrice juridique et Formatrice en Droit

Master 2 Droit des affaires et de l'entreprise

Certificat professionnel en Droit des nouvelles technologies, de l'innovation et de la protection de donné

Durée et modalités d'inscription :

Les sessions de formation sont organisées en intraentreprise. Les dates de formation sont convenues d'un commun accord entre l'OF et le client. Sauf disponibilité plus rapide, le délai moyen d'accès à la formation est de 2/3 mois.

Accessibilité :

La formation juridique pour non juriste est pour tous et pour tous les profils de stagiaires. Tout à chacun peut suivre une formation dans notre organisme. Des aménagements pédagogiques peuvent être mis en place et une proposition personnalisée sera réalisée pour que toute demande reçoive une réponse satisfaisante. A ce titre, l'organisme de formation s'est rapprochée et est en contact avec l'Agefiph 45.

Débouchés :

Au terme de la formation, le stagiaire aura développé ses compétences pour analyser les meilleures conditions de distribution de ses produits et services informatiques et sera en capacité d'adapter ses documents contractuels pour sécuriser son activité.

Statistiques :

Évaluation des formations

1. Indice de satisfaction des formations réalisées chez Aurélié Joubert (« *très bon et excellent* ») : **87% en 2021** (100% en 2020, 100% en 2019, 100% en 2018 et 100% en 2017) et (« Satisfaisant ») 13 % en 2021.
2. Indice de satisfaction sur la pédagogie (animation, supports...) : **100% en 2021** (100 % en 2020, 100% en 2019, 98% en 2018 et 100% en 2017)